

Enseignement agricole

Les grandes étapes de son adaptation permanente au regard de ses prochains défis



©educagri

A la rentrée 2016, avec plus de 183 000 élèves et étudiants du cycle supérieur court et long et 283 000 apprentis et stagiaires de la formation continue, l'enseignement agricole représente la seconde communauté éducative de France. En 2013, plus de 13 200 installations d'agriculteurs ont été dénombrées sur l'ensemble du territoire par la Caisse nationale de mutualité sociale agricole. Parmi ces installations, 30 % de celles qui ont bénéficié d'une aide financière publique, se sont réalisés « hors cadre familial » - c'est-à-dire en dehors de la transmission familiale la plus fréquente « père-fils », qui a longtemps constitué le mode exclusif d'accès au métier de paysan – La juxtaposition de ces quelques chiffres, bien qu'ils soient tirés de registres différents, atteste de la capacité de l'enseignement agricole à offrir la possibilité d'un double échange entre les secteurs agricoles et non agricoles. Une telle ouverture est le résultat de la combinaison de plusieurs facteurs : la diversité et la qualité de son offre de formations et des savoirs dispensés, l'existence et l'entretien de liens et de passerelles entre cet enseignement et celui de l'Éducation nationale, et surtout la formidable adaptation de l'enseignement agricole tant aux évolutions - voire révolutions - agricoles, agroalimentaires et forestières, qu'aux évolutions de la société telles que principalement l'exode rural, l'urbanisation, le développement de la restauration hors foyer.

Connaître les étapes qui ont jalonné tous ces changements permet-il d'imaginer la prochaine évolution ? Oui à en croire l'adage « *savoir d'où l'on vient pour savoir où l'on va* ». Toutefois l'enjeu est de taille au regard des nouveaux défis qu'ils soient environnementaux (protection et préservation des sols et des eaux, développement des énergies renouvelables, lutte contre le réchauffement climatique, adaptation des espèces et des méthodes culturales à l'augmentation des températures...), économiques (marchés mondialisés/circuits courts, embargo sur les exportations, dumping...), sociaux (place de l'agriculture dans la société, aides publiques, adéquation entre les coûts de production et les prix de marché...) et sanitaires (lutte contre l'obésité, prévention des allergies alimentaires et des bio-résistances, protection contre les zoonoses...). Les produits alimentaires sont une richesse limitée à l'échelle mondiale, la lutte contre le gaspillage nécessite donc aussi une prise de conscience urgente et sa prise en compte par l'enseignement.

Vers 1789, la population agricole (c'est-à-dire celle des ménages vivant de l'agriculture) représente environ 70 % de la population totale française pour chuter ensuite assez régulièrement et rapidement jusqu'à 55 % mi XIX^{ème} siècle. Avant comme durant cette période, les ouvrages et traités d'agriculture sont rares et souvent difficiles d'accès pour la majorité des paysans en partie illettrés, bien que l'école soit obligatoire et gratuite depuis 1793. Être paysan est un état : « on naît paysan » comme si les savoirs et le savoir-faire étaient héréditaires.

Parallèlement l'industrialisation et le développement du chemin de fer montent en puissance

et provoquent un appel de main d'œuvre parmi laquelle se retrouvent beaucoup de ruraux et d'anciens journaliers agricoles. Toutefois le krach de 1847, conséquence d'une bulle spéculative sur le chemin de fer, se traduit par l'apparition d'un chômage important. Or depuis 1845, une crise agricole sévère entraîne une très forte hausse des cours. La modernisation de l'agriculture française apparaît comme l'une des solutions pour limiter le risque de ces crises, d'où la nécessité de former les agriculteurs aux techniques les plus modernes.

C'est dans ce contexte, si étonnamment d'actualité, qu'est créé l'enseignement agricole.

1848 - La fondation de l'enseignement agricole

Premier enseignement professionnel à s'organiser dans le cadre d'un décret-loi du 3 octobre 1848, l'enseignement agricole forme un système complet et cohérent, à trois degrés : les fermes-écoles, les écoles régionales de Grignon (Yvelines), Grand-Jouan (Loire inférieure) et la Saulsaie à Montluel (Ain) (ces deux dernières respectivement transférées à Rennes et Montpellier), ainsi que l'Institut national agronomique (INA). Son identité est alors bâtie sur un projet clair, avec d'une part un objectif de promotion sociale et scolaire, d'autre part un objectif technique d'accompagnement du développement de l'activité du secteur agricole et des évolutions de l'agriculture française.

En recul sous le second Empire : la réduction des moyens contraint certains établissements supérieurs à fermer, tels que l'École des haras (rétablie après 1870) mais surtout l'Institut national agronomique ; des dysfonctionnements locaux expliquent quant à eux la fermeture de Saint-Angeau dans le Cantal. De fait, l'enseignement agricole supérieur avec ses trois grandes écoles se régionalise et le fait intelligemment au profit d'une agriculture pratique et positive : ainsi l'École de Montpellier participe activement à la lutte contre le phylloxéra.

Pour pallier le déficit budgétaire et la fermeture de certaines écoles, on cherche, sans réel succès, à intégrer l'enseignement supérieur dans des structures comme le Muséum d'histoire naturelle, l'École centrale des arts et manufactures ou bien le Conservatoire national des arts et métiers. Compte tenu également de la diminution du nombre des fermes-écoles (il en existe 70 en 1850 contre 48 en 1865), l'agriculture sera enseignée dès 1856 dans les écoles normales d'instituteurs avec un enseignement théorique et pratique ; ce dernier s'appuie sur des visites de fermes ainsi que sur des expérimentations dans les jardins de l'École normale ou celles du primaire, « sortis de terre » à cette fin. De là viennent « les maîtres ou instituteurs agricoles » qui exerceront jusqu'en 1973, date à laquelle ils devront choisir entre le ministère de l'Éducation nationale et celui de l'Agriculture. Dans le même esprit mais à un niveau supérieur, se généralise la mise en place de professeurs départementaux d'agriculture (certains départements s'en sont dotés dès 1837), qui deviendront les futurs directeurs des services agricoles ; en conséquence chaque département se dote d'une chaire d'agriculture. Cette idée née en 1867 est concrétisée par la loi de juin 1879 ; l'enseignement agricole prend alors son véritable essor.

De 1870 à 1918, l'enseignement agricole a le vent en poupe

De nouveaux établissements supérieurs voient le jour : l'École d'horticulture de Versailles, l'École nationale d'industrie laitière de Mamirolle (Doubs), l'École nationale des industries agricoles à Douai (Nord), l'École des eaux et forêts de Nancy en sont des exemples ; l'Institut national agronomique (INA), l'École des haras, quant à eux, sont réouverts. On considère alors trois niveaux dans l'enseignement supérieur : les écoles vétérinaires d'Alfort (Paris), de Toulouse et de Lyon relèvent de l'enseignement spécial ; l'INA est le niveau supérieur par excellence ; les huit autres écoles régionales dispensent aussi un enseignement supérieur dénommé « secondaire ». À cela s'ajoutent les chaires agricoles (chimie, zoologie, botanique, etc.) placées sous la responsabilité de l'Instruction

publique et à l'œuvre dans les facultés des sciences à Besançon, Bordeaux, Lille, Nancy et Toulouse. Un diplôme d'ingénieur est institué dès 1870 : il s'obtient à l'issue de trois puis deux années à l'INA ou dans l'une des écoles régionales ; ces années d'étude sont sanctionnées par un certificat d'étude, complété par la soutenance d'un mémoire sur un domaine, une localité ou dans une industrie.

Force est de constater toutefois l'écart entre l'enseignement supérieur et celui pris en charge par les instituteurs agricoles ou dispensé dans les quelques fermes agricoles restantes. Pour faire la jonction entre les deux, les écoles pratiques d'agriculture se développent dès 1873 : on en dénombre 45 en 1900.

Ces écoles pratiques d'agriculture sont celles qui ressemblent le plus aux actuels établissements de l'enseignement technique agricole.

L'enseignement agricole innove : il met en place la formation « idéale » pour les familles d'agriculteurs, à savoir une instruction saisonnière, plus précisément un enseignement d'hiver pour les garçons avec des écoles d'agriculture d'hiver ; certaines sont fixes mais d'autres sont itinérantes !

Dans la même veine, en 1884 se crée à Kerliver (Finistère) la première école de filles car selon le dicton « *la femme fait et défait la maison* ». Ainsi pendant l'été, les écoles pratiques de laiterie, les écoles ménagères itinérantes mais aussi l'école supérieure de Grignon ouvrent leurs portes aux jeunes filles désireuses de recevoir un enseignement ménager. Elles accueillent également les filles qui aspirent à devenir institutrice ou directrice d'écoles agricoles et ménagères. Après l'innovation, mise en forme et régularisation s'imposent absolument ! La loi du 2 août 1918 s'en charge.



©capouresidence

Apprendre à « tenir la maison »

Héritière de cette volonté, née à la fin du XIX^{ème} siècle, de former aussi les jeunes filles, une École d'enseignement ménagère agricole pour filles est créée à Capou (Tarn et Garonne) en 1946.

Une ancienne élève (de 1954 à 1956) témoigne :
« *L'école ménagère nous préparait à la vie active et de famille : c'est-à-dire la cuisine, le repassage, le raccommodage, et à l'extérieur un petit élevage familial (poules, canards, lapins...) et puis l'entretien de la maison en général* »

En 2011,

les filles représentent **51,4 %** de l'effectif global de l'enseignement agricole dont toutes les filières sont désormais mixtes même si de fortes disparités existent entre secteurs.

De 1918 à 1940,

l'enseignement agricole se consolide et prépare son entrée dans la modernité

On distingue alors trois niveaux d'enseignement : supérieur, secondaire et « moyen » ou médian. Au niveau supérieur, l'INA, les écoles vétérinaires et autres écoles nationales spécialisées dans lesquelles après deux ans d'étude, il est possible de se spécialiser précisément grâce à des sections d'application de deux à cinq mois. N'est-ce pas l'équivalent des deux années de tronc commun en actuelle école d'ingénieurs, prolongées par une spécialisation en un an ?

Le niveau secondaire est représenté par les écoles d'agriculture ; une dénomination plus générale est adoptée : les termes d'écoles pratiques, d'écoles techniques, de fermes écoles... sont passés aux oubliettes et avec eux une époque plus informelle ou intuitive de l'agriculture (ce que la loi du 2 août 1960 actera). Le niveau général s'élève : les écoles d'agriculture préparent au concours des écoles

nationales, en proposant une année réservée à l'étude des matières figurant au concours d'entrée de ces dernières. Ce n'est aujourd'hui ni plus ni moins que la classe préparatoire ATS-BIO (Adaptation technicien supérieur) au concours C Agro-Véto (concours d'entrée en écoles d'ingénieurs et en écoles vétérinaires)...

La conjonction entre pratique et théorie devient une évidence nécessaire qui se décline en leçon expérimentale, application et pratique. À cette époque les consignes du ministère de tutelle insistent sur l'importance de rendre vivant l'enseignement agricole et généreusement ouvert sur les acteurs du territoire. Pour les enseignants, en découle la nécessité de s'informer sur l'activité rurale de la région avec ses atouts, ses contraintes, ses possibles, le tout fondé sur les nouveautés scientifiques. Flexibilité et extériorisation, une dynamique

résolument moderne ! C'est du reste dans ces années qu'en plus de l'enseignement dispensé dans les écoles d'agriculture et l'enseignement général, se développe l'**Apprentissage**, défini et réglementé dans la charte du 18 janvier 1929.

Cependant des évènements historiques majeurs, la crise économique et la seconde guerre mondiale, modéreront cette embellie, sans pour autant la scléroser.

De 1940 à 1960, des reculs et hésitations paradoxaux

Selon Michel Debatisse (1929-1997), militant à la JAC (Jeunesse agricole chrétienne), le monde agricole vit une « révolution silencieuse ». L'enseignement agricole doit former les agriculteurs à la seule fin de nourrir le pays, tout en assurant une formation morale de la jeunesse. Mais c'est également le début de l'exode rural... Aussi doit-on penser à l'avenir de ces jeunes, fils d'agriculteurs souvent issus de familles nombreuses, qui sont tenus de quitter la ferme parentale où ils ne pourront pas tous trouver leur place. Par ailleurs les progrès agronomiques s'accroissent et se concrétisent par la création de l'INRA (Institut national de la recherche agronomique) en 1946. De même le recrutement dans les écoles nationales d'agriculture est significatif. Ce succès de l'enseignement supérieur est cependant inversement proportionnel à la formation de la population agricole. On estime en effet que 96 % des agriculteurs, dont 83 % des moins de 25 ans, n'ont véritablement reçu aucune formation diplômante

avérée, en dépit de l'essor et de l'organisation institutionnelle de l'enseignement agricole au cours de la première moitié du XX^{ème} siècle. Une réforme s'impose mais avorte dans ces temps de coalition parlementaire tripartite paralysante (PCF-SFIO-MRP), conjuguée aux impuissances économiques de l'après-guerre. En conséquence la population agricole, par attachement culturel, accorde davantage sa confiance à l'enseignement privé qui couvrent nos campagnes de maisons familiales rurales et dénombre bien plus de candidats que les établissements agricoles publics, tous confondus...

L'enseignement agricole public doit se remettre en cause et se moderniser, cela devient urgent. Et politiquement comme économiquement, cela devient enfin envisageable au tout début des années 60. Pour ce faire, dès 1960 l'enseignement agricole public est l'apanage exclusif du ministère de l'Agriculture, lui-même devenu ministère de plein exercice en 1881.

Mécanisation, motorisation, informatisation, robotisation, géolocalisation

Dès le milieu du XIX^{ème} siècle, de nombreuses inventions bousculent l'activité agricole. Toutefois, après la guerre 39-45, c'est le plan Marshall (juin 1947) qui donne un formidable élan à la mécanisation et la motorisation de l'agriculture en facilitant ainsi sa modernisation.

Parallèlement, dans un effet d'encouragement réciproque, les secteurs agricoles et industriels (sidérurgique et chimique) s'entraînent sur le « chemin de l'innovation » de nouveaux matériels : épandeur d'engrais, pulvérisateur de produits de traitement des cultures etc. Ce mouvement n'échappe pas à l'enseignement agricole qui introduit des cours théoriques et pratiques de machinisme agricole, puis d'agroéquipement dans ses cursus et ses spécialités. De même, dès l'apparition de la micro-informatique au début des années 1980, l'enseignement agricole se dote de micro-ordinateurs et de logiciels adaptés à la gestion des cultures, des élevages ainsi qu'à la comptabilité.

La robotisation fera également rapidement son apparition ; c'est ainsi que les troupeaux de laitières sur les fermes de lycée s'équipent de DAC (Distributeur Automatique de Concentrés). On évoque également les robots de traite dans les équipements de salle de traite.

Depuis quelques années, des géolocalisations trouvent également des applications particulièrement utiles dans la conduite des cultures par exemple.

De 1960 à 1984 : DEUX LOIS pour un ENSEIGNEMENT AGRICOLE MODERNE

La loi « Debré » du 2 août 1960 et le décret du 20 juin 1961 organisent l'enseignement et la formation professionnelle agricoles

La loi « Pisani » du 4 août 1962 organise un plan quadriennal de financement de l'enseignement agricole

La loi DEBRÉ permet l'harmonisation des formations et des diplômes avec ceux de l'Éducation nationale ainsi que l'élargissement de cet enseignement aux enfants de parents non-agriculteurs.

En effet, d'un côté, le ministère de l'agriculture insiste sur la professionnalisation/technicisation de l'enseignement agricole, « une agricolisation » de la formation des ruraux, via une décentralisation et une adaptation de l'enseignement aux réalités locales ; et de l'autre, il s'efforce de désenclaver cet enseignement en créant des passerelles avec l'Éducation nationale, en réorganisant les filières, en créant un comité entre les deux ministères, et sémantiquement parlant, en abandonnant la dénomination d'écoles d'agriculture pour parler de collèges et lycées agricoles, y compris pour les écoles ménagères.

Concrètement, l'enseignement agricole s'aligne sur l'enseignement technique, significativement réformé en 1959. On parlera désormais de formations courtes et longues proposées dans les collèges et lycées agricoles : de CAP, de BEA, BAA pour les formations les plus courtes ; de BPA, BATA, BTA pour les diplômes intermédiaires ; de BTSA pour l'enseignement supérieur. Agricole ou non, l'instruction reste néanmoins obligatoire pour tous jusqu'à 16 ans.

Par ailleurs, un décret de 1963 favorise la coordination, tant au niveau départemental que national, entre enseignement public agricole et enseignement privé dont le poids varie selon les régions. La même année, un autre décret accorde des subventions de fonctionnement à l'enseignement privé.

Pour autant, dans l'opinion commune, l'enseignement agricole, public ou privé, reste l'apanage des enfants d'agriculteurs mais aussi parfois une deuxième chance pour des élèves en difficulté scolaire !

Ainsi la configuration spécifique des établissements actuels se dessine durablement avec un bâtiment pour les services d'enseignement, un groupe socio-culturel et sportif comprenant un foyer et un amphithéâtre-auditorium polyvalent, un internat car la quasi-totalité des

élèves sont internes, des services généraux, le tout inscrit « *dans des masses de verdure et de fleurs, marquant la préoccupation d'une agriculture paysagiste* », vivant exemple pour les étudiants.

L'exploitation agricole du lycée, outil pédagogique par excellence, applique les règles de la comptabilité publique mais fonctionne selon des modalités similaires à celles d'une exploitation privée, aussi proche que possible des problématiques de sa région. L'éducation socioculturelle est un enrichissement spécifique à l'enseignement agricole. Elle a pour but d'ouvrir l'esprit des étudiants sur eux-mêmes, l'histoire de leur territoire, leur environnement géographique et culturel. Elle est également destinée à leur faire découvrir qu'il existe d'autres cultures moins rurales et plus urbaines.

Autres faits notoires : la fusion de l'INA et de l'école nationale de Grignon en 1971, la création en 1973 d'une École nationale des services vétérinaires et en 1976, d'un Centre de formation des techniciens des services vétérinaires.

La formation continue, quant à elle, s'institue en 1967 avec les CFPPA (Centre de formation professionnelle et de promotion agricoles), parfois les héritiers des anciens foyers de progrès (1955-1964).



©Cheick Saïdou/Min.Agrî.Fr

Système d'autoguidage par GPS (Global positioning system)

Le tracteur est équipé d'un système d'autoguidage afin de permettre la mise en œuvre d'une agriculture de précision.

Force est de constater qu'il est certes temps d'œuvrer énergiquement car l'agriculture elle-même entre dans une logique productiviste, les agriculteurs s'organisent dans des chambres d'agriculture, fondent des coopérations, investissent et propulsent le Crédit agricole sur le devant de la scène mondiale.

Mais... bémol : la forme prime sur le fond, en d'autres termes les contenus et besoins de formation ne suivent pas le rythme de ces changements majeurs du monde agricole. L'enseignement agricole peine à se mettre au diapason d'une agriculture et d'un monde rural également tous deux en pleine crise identitaire.

Les « lois Rocard » de 1984 acteront quant à elles une **rénovation majeure** du système de formation avec l'objectif d'élever le niveau scientifique et technique des agriculteurs et acteurs des professions para-agricoles. De fait, l'enseignement agricole se voit assigner un panel élargi de missions et pour ce faire, le Conseil national de l'enseignement agricole (CNEA) ainsi que les Comités régionaux de l'enseignement agricole (CREA), tout neufs, se penchent sur la question.

Par ailleurs, les lois (juillet 1983 et janvier 1985) relatives à la décentralisation, portant répartition de compétences entre l'État et les collectivités territoriales ont défini un nouveau statut des établissements publics locaux d'enseignement. L'Établissement est reconnu désormais comme *une personne morale de droit public*. Il comprend un centre de formation initiale c'est-à-dire un lycée professionnel agricole ou un lycée d'enseignement général agricole, un CFPPA, un CFA (Centre de formation d'apprentis), une exploitation agricole.

L'établissement n'est plus seulement un lieu de formation : c'est aussi un acteur à part entière de la vie locale, à l'écoute des besoins de son territoire d'implantation et de son secteur d'activité.

On définit ces établissements comme « des centres polyvalents ruraux » et cette polyvalence s'incarne dans le projet d'établissement, validé par le Conseil d'administration, l'animation du milieu rural, les activités de développement et de recherche (cf. les parcelles d'essais en plein champ par exemple) ainsi que des actions de coopération internationale (Programme Alimenterre).

Pour preuve institutionnelle de cette amplitude, le Conseil d'administration, présidé par un membre extérieur à l'établissement, est la seule instance décisionnelle qui « règle par ses délibérations les affaires de l'établissement » dans le respect de la légalité à laquelle ont pour fonction de veiller à la fois le préfet, le président du conseil régional et le Directeur régional de l'agriculture et de la forêt. D'un point de vue pédagogique, l'innovation est de mise ; c'est l'affaire de l'Institut national de recherche et d'application pédagogique créé en 1968 (INRAP).

Autre particularité identitaire : les établissements inscrivent leur action dans des réseaux privés et publics où ils mutualisent leurs données et élaborent de fait une culture commune ; c'est la vocation de FOCEA (Formation des chefs d'exploitation agricole) et de MESPARD (Méthode d'étude des systèmes de production agricole dans une région donnée). Une coopération étroite et incontournable entre professionnels et membres de la communauté éducative se traduit en 1985 par la publication d'un premier référentiel de diplôme de la nouvelle génération, celui du Brevet de technicien agricole.

« Le savoir vert », en expansion croissante (production, transformation, commercialisation, tertiaire agricole, aménagement de l'espace) se dote en 1996 d'un Observatoire national de l'enseignement agricole (ONEA), dans le but d'évoluer judicieusement avec son temps.



©Pascal Xicluna/Min.Agr.Fr

Désherbage mécanique à la houe rotative dans une parcelle de maïs

Cette démonstration sur une ferme de lycée agricole s'inscrit dans le cycle de formation « Certiphyto », destinée à des salariés en entreprise de territoire (EdT).

Plus récemment, la loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999

consacre la notion de multifonctionnalité de l'agriculture et détermine les nouveaux enjeux qui se posent au système de formation agricole, reconnaissant la diversité du champ de ses compétences. Pour exemple probant la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, promulguée le 13 octobre 2014, instaure l'agro-écologie dans l'objectif de performances à la fois économiques, environnementales et sociales des exploitations agricoles. C'est dans cette optique qu'est lancée en janvier 2015 la consultation pour un plan Éco-Phyto 2018. De fait, le BTS Analyse et conduite des stratégies d'entreprise (ACSE) et le BTS Développement et agriculture des régions chaudes (DARC) sont rénovés pour intégrer l'agro-écologie ou « Comment produire autrement ».

En somme l'enseignement agricole se situe aujourd'hui au carrefour de trois problématiques qu'il doit articuler : la refondation de l'école, la loi d'avenir de l'agriculture et l'acte III de la décentralisation. Nécessairement, il a vocation à satisfaire les besoins nouveaux d'une agriculture multifonctionnelle inscrite dans un « multiterritoire ». L'enjeu est de taille... aussi d'aucuns souhaitent-ils l'amputer de son qualificatif d'« agricole ». Or "uniformiser" n'induit-il pas "réduire", une tendance qu'affecte la modernisation par simplification fonctionnelle ? Autrement dit ne serait-ce pas pour lui prendre le risque de raviver l'ancien projet abandonné par Édith Cresson, alors ministre de l'agriculture dans le gouvernement Mauroy en 1981 : réintégrer l'Enseignement agricole dans un grand service public unifié avec l'Éducation nationale ?

... et aujourd'hui en vue de demain

L'histoire de l'enseignement agricole atteste par excellence de sa faculté à s'adapter rapidement et de façon innovante grâce à ses structures de petite taille, ses enseignants aux parcours variés, sa tradition moins académique, la mixité de son statut public/privé. Mais ses atouts peuvent aussi être son talon d'Achille.



©Pascal Xicluna/Min.Agr.Fr

Le drone, un outil au service de l'agriculture raisonnée

Guidé par GPS, le drone sillonne intégralement la parcelle. Son capteur multispectral, développé par l'INRA, sert à établir un relevé d'observations d'une variable agronomique (biomasse, taux de chlorophylle). Ces données sont traduites sous forme cartographique indiquant soit la préconisation d'une dose moyenne d'azote, soit un zonage recommandé d'épandage d'azote, soit une carte de modulation automatique d'azote compatible avec tout matériel agricole, selon les besoins de l'agriculteur.

Le drone est également utilisé pour surveiller des troupeaux de bovins ou de moutons aux prés.

Ainsi, pour l'enseignement supérieur agricole l'application de la réforme « LMD » (licence, master, doctorat) permet certes l'harmonisation de ses diplômes à l'échelle des pays européens et de quelques autres pays dans le monde. Toutefois cela ne suffit pas pour tenir un rang élevé dans les classements universitaires internationaux (par exemple le classement de Shanghai). La reconnaissance internationale ne s'obtient que si les effectifs de l'établissement d'enseignement supérieur atteignent une masse critique suffisante, si l'accueil d'étudiants étrangers est conséquent et si les partenariats, notamment avec la recherche, sont probants.

Pour l'enseignement technique secondaire, ne faut-il pas définitivement acter que l'enseignement agricole est également élargi à tous les domaines de la ruralité ? En effet, force est de constater que cet enseignement, confronté à des mutations sociologiques et économiques profondes et durables, n'est plus majoritairement agricole, tant en ce qui concerne l'offre de formation que les populations accueillies : les enfants d'agriculteurs ne constituaient que 13,5 % des effectifs en 2008, contre 45,6 % pour les enfants d'ouvriers et d'employés.

Malgré - ou grâce à ses spécificités - l'enseignement agricole continue à remplir des

fonctions d'intérêt général : son rôle est déterminant dans l'articulation entre population et territoire ; son modèle original au sein du système éducatif lui permet d'offrir à ses élèves un véritable parcours de réussite. Proposer aux meilleurs élèves de cet enseignement de plus larges possibilités d'accès à l'enseignement supérieur par des passerelles adaptées, pourrait leur permettre de poursuivre leur parcours de réussite et valoriserait davantage la formation secondaire.

Les nouveaux défis à relever, qu'ils soient environnementaux, économiques ou sanitaires, nécessiteront une mobilisation sans réserve de tous les moyens dont peut disposer l'enseignement agricole.

Quant à savoir s'il doit perdre sa dénomination « agricole » et s'intégrer dans un système unique de l'éducation, c'est une question qui a ses partisans et ses opposants. Certains sont attachés à la symbolique agricole, d'autres à celle de l'universalité de l'éducation.

Les plus philosophes ou les plus pragmatiques rappellent dans les pas d'Alfred de Musset : « *Qu'importe le flacon pourvu qu'on ait l'ivresse* ».

S'adapter n'est pas changer d'identité, sous peine de se renier et donc s'éteindre, et ce quand bien même l'industrialisation de l'agriculture est de bon ton dans ce monde où le libéralisme sauvage opère des ravages économiques, sociaux et environnementaux. Alors comme en sport « *on ne change pas une équipe qui gagne* », souhaitons que l'Enseignement agricole préserve sa dénomination, son patronyme en somme ; souhaitons qu'il participe ainsi de « la lutte contre une parcellisation de l'individu dans la mondialisation et propose la voie d'une ouverture au monde ancrée sur la proximité ».

Mieux connaître l'enseignement agricole, c'est déjà le reconnaître dans ses spécificités comme dans sa nécessité pour que notre monde du vivant continue de vivre.

Synthèse de notes, études et rapports,
réalisée par
Céline COHEN-CLERGET

Bibliographie

L'Enseignement agricole, 150 ans d'Histoire, Thérèse Charmasson, Michel Duvigneau, Anne-Marie Lelorrain, Henri Le Naou - Educagri Éditions, Dijon 1999, 251 p.

L'évolution de la population agricole du XVIII^{ème} siècle à nos jours, Jean Molinier, 1977 vol.91, pp.79-84

Agreste La statistique, l'évaluation et la prospective agricole, Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

L'État de l'enseignement agricole, Observatoire national de l'enseignement agricole, décembre 2008

DGER – MISSI 2012

La diffusion du progrès agricole en Franche Comté de 1760 à 1889, Michel Vernus

Sigles

BAA	Brevet d'apprentissage agricole
BEA	Brevet d'enseignement agricole
BPA	Brevet professionnel agricole
BATA	Brevet d'agent technique agricole
BTA	Brevet de technicien agricole
BTSA	Brevet de technicien supérieur agricole
CAP	Certificat d'aptitude professionnelle agricole
MRP	Mouvement républicain populaire
PCF	Parti communiste français
SFIO	Section française de l'internationale ouvrière



©Cheick.saidou/Min.Agril.Fr

Le T4E, premier tracteur enjambeur 100 % électrique

Ce tracteur est destiné aux travaux dans les vignobles étroits. Une innovation au service de la viticulture durable.